



Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 29
Absents : 4
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 30 septembre 2024 à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

Étaient présents :

Laurent GODET	Charlotte PERCHER
Katell ANDROMAQUE	Marc FLEURY
Jean-Noël LEBOSSÉ	Frédéric CHATELLIER
Noëlle CORNO	Nathalie LEBLANC
Philippe LE DUAULT	Isabelle LE HEIN
Muriel DINTHEER	Martin MOTTET
Laurent BREZAC	Thérèse TRESPEUCH
Eric NOZAY	Fabrice ROUSSEL
Laurence RANNOU	Erwan BOUVAIS
Viviane CAPITAINE	Annie LE GAL LA SALLE
Claude LEFORT	Christophe BOUVIER-BRAULT
Denis BRIANT	Christian GUILLEMINEAU
Jean-Pierre GUYONNAUD	Bénédicte de LANTIVY
Anne OLIVIER	Sébastien ROUSSEL
Sylvie LAJEANNE	

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Camille BRANCHEREAU, Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES, Myriam BASOSILA M'BEWA.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC, Myriam BASOSILA M'BEWA à Bénédicte de LANTIVY.

Mme Thérèse TRESPEUCH a été élue Secrétaire de Séance.

DL_2024_09_06 - Modification des désignations des représentants du Conseil Municipal dans divers organismes extérieurs

Monsieur le Maire expose :

La Ville est représentée dans un certain nombre d'établissements scolaires, d'hébergement et d'accueil médicalisés pour lesquels il convient de renouveler les conseillers municipaux y siégeant.

Monsieur le Maire rappelle que la désignation des représentants du Conseil Municipal a lieu au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les nominations sont prononcées par un autre moyen.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu les articles L2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux commissions municipales ;

Vu la délibération DL_2022_02_03 en date du 28 février 2022 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs ;

Vu la délibération DL_2024_07_01 en date du 13 juillet 2024 portant sur l'élection du Maire de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre ;

Vu la délibération DL_2024_07_02 en date du 13 juillet 2024 fixant le nombre d'adjoints au Maire et leur élection ;

Vu la délibération DL_2024_07_03 en date du 13 juillet 2024 portant sur les délégations au Maire dans le cadre des compétences énoncées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la mise en place d'un nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs ;

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 7 abstentions (Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA M'BEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL) :

1. **ACCEPTÉ** que la nomination des membres du Conseil Municipal au sein de ces organismes soit prononcée à main levée ;
2. **DESIGNE** les représentants du Conseil Municipal au sein de ces organismes selon le tableau présenté ci-dessous :

Structure - Organisme	Représentation	Désignation
C.A. COLLÈGE BEAUREGARD	1 élu titulaire 1 suppléant	Titulaire : Laurent GODET Katell ANDROMAQUE Suppléant : Camille BRANCHEREAU
CA COLLÈGE COUTANCIÈRE	1 élu titulaire 1 élu suppléant	Titulaire : Laurent GODET Katell ANDROMAQUE Suppléant : Isabelle LE HEIN
Conseil d'établissement BEL AIR	1 représentant	Viviane GUEVEL

Conseil d'établissement du PLOREAU	1 représentant	Viviane GUEVEL
Conseil d'établissement du CHARDON BLEU	1 représentant	Camille BRANCHEREAU
Conseil d'établissement de LA BUISSONNIÈRE	1 représentant	Camille BRANCHEREAU
Conseil d'établissement ERDAM	1 représentant	Camille BRANCHEREAU
Conseil d'établissement DOMICILE SERVICES L'ORÉE DU PLESSIS	1 représentant	Viviane GUEVEL

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire a l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,



THERESE TRESPEUCH



Le Maire,



LAURENT GODET

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.